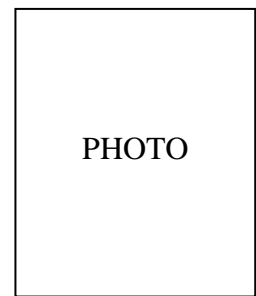




VOVINAM VIET VO DAO CLUB SUD 91



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2016/2017

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../... Poids :Kg Taille :cm

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ :

📠 :

👤 père : 👤 mère :

💻 :

Grade :

N° de licence : N° de licence VVN VVD :

N° de passeport :

JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL AUTORISANT L'ENFANT A LA PRATIQUE DU VOVINAM VIET VO DAO

COTISATION :	Annuelle :	150€	<input type="checkbox"/>
	chèque n° :	
	Semestrielle :	75€	<input type="checkbox"/>
	chèque n° :	
	chèque n° :	
	Trimestrielle :	50€	<input type="checkbox"/>
	chèque n° :	
	chèque n° :	
	chèque n° :	
LICENCE :		36€	
PASSEPORT :		25€	

COURS LES SAMEDI DE 10H30 A 12H30, GYMNASSE DES ROCHES MAISSE



VOVINAM VIET VO DAO CLUB SUD 91

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mr, Mme

Responsable légal(e), de, autorise mon enfant :

- à participer aux cours et aux activités du club VVN VVD Sud 91.
- à se déplacer en voiture individuelle, train ou en autocar lors des stages, passages de grades et compétitions.
- autorise mon enfant à participer aux activités(telles que les Interclubs, Compétitions, Stages, ou Passages de grade) auxquelles le club peut l'appeler à participer.

Fait à, le

Signature du (des) parent (s) :

AUTORISATION de SORTIE

Je soussigné(e) Mr, Mme

Responsable légal(e), de, autorise mon enfant:

- j'autorise mon enfant à rentrer seul après les cours de Vovinam
- je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul après les cours de Vovinam

Fait à, le

Signature du (des) parent (s) :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e).....

Responsable légal(e), de.....

- autorise
- n'autorise pas

Le Club à diffuser des photos prises de moi/mon enfant, en groupe ou individuellement, sur le site Internet de Vovinam, soit sur tout autre support de communication et je m'engage à ne réclamer aucun droit.

Fait à le

Signature du (des) parent (s) :



VOVINAM VIET VO DAO CLUB SUD 91

AUTORISATION MEDICALE

Je soussigné(e)..... Responsable légal(e), de mon enfant, né(e) le, autorise le Responsable du Club VVN VVD Sud 91 ou son remplaçant, à **donner en nom, lieu et place** toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical, dans la cas où mon enfant serait victime d'un accident, d'une maladie aigue à évolution rapide.

Fait à
Le

Signature du (des) parent (s)



VOVINAM VIET VO DAO CLUB SUD 91

FICHE d'URGENCE

Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année sportive.

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....
.....

N° et adresse de l'assurance individuelle :

.....
.....

1. **téléphone du domicile** :

2. **portable du père** :

3. **portable de la mère** :

4. **Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement** :

.....

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance du Club (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :

.....
.....

Votre enfant porte - t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc..... ?

Coordonnées du médecin traitant :

Nom :

Adresse:

téléphone :

AUTORISATION DE SOINS ET D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident, le Club s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur....., représentant (s) légal (aux) de l'enfant (nom, prénom)....., né(e) le..... autorise **en cas d'accident, le Club VVN VVD Sud 91 à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de l'enfant y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale selon les prescriptions du corps médical consulté. Mon enfant sera transporté à l'hôpital choisi par le médecin des sapeurs pompiers ou du SAMU.**

Signature(s) :



VOVINAM VIET VO DAO CLUB SUD 91

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 :

Le port du Vo Phuc est obligatoire. Celui-ci doit être propre et non froissé. La ceinture doit être retirée pour boire ou manger.

ARTICLE 2 :

Le salut est effectué à l'entrée ainsi qu'à la sortie du tapis.

ARTICLE 3 :

Le port de bijoux (bagues, boucles d'oreille, chaînes, bracelets, etc....) est proscrit pour éviter toute blessure (soi-même ou son partenaire, ou tout autre pratiquant).

ARTICLE 4 :

Par mesure d'hygiène et pour éviter toute blessure, les ongles des mains et pieds doivent être coupés et propres.

ARTICLE 5 :

Durant l'entraînement, il est formellement interdit de mâcher du chewing-gum.

ARTICLE 6 :

Toute forme de vulgarité est interdite lors du port de la ceinture. Par ailleurs, tout comportement inadapté et/ou manque de respect à l'égard de l'enseignant ou des autres Vo Sinh sera sanctionné.

ARTICLE 7 :

Lors du cours, toute demande auprès de l'enseignant sera précédée du salut.

ARTICLE 8 :

Il est demandé aux pratiquants d'être ponctuels pour participer à la mise en place des tapis. Lorsqu'un pratiquant arrive quand le cours a débuté, il devra après avoir salué la personne ayant pris le cours, effectuer 20 pompes et s'échauffer seul.

ARTICLE 9 :

Il est demandé au Vo Sinh d'apporter sa boisson à chaque cour.

ARTICLE 10 :

Afin d'éviter tout problème de trésorerie, il est demandé que les règlements de cotisation soient transmis en même temps que la fiche d'inscription remplie.

Signature du Pratiquant,
précédée de la mention « lu et approuvé » :